

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya: In Salah
Daïra : In Salah
Commune : In Salah
NIF: 09821108001525

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi N°23/12 du: 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Conformément aux dispositions de l'article 65 paragraphe 02 du décret présidentiel N°15/247 du: 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics.

il est porté a la connaissance

de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appels d'offre ci-détaillée; que:
Suite au réunion de comité d'ouverture et d'analyse (séances d'analyse); le projet ci-cités est attribuée provisoirement comme se suit:

Date de d'analyse	Appel d'offre			soumissionnaire	NIF	Note techn	Délai (jours)	Montant (TTC)	Obs
	N°	date	projet						
07/12/2025	47 / 2025	2025/11/20 (القائد نيوز) 2025/12/24 (اصداء الملاحب)	Complément de traitement des points noirs d'assainissement (raccordement des logements de cité ben chrouda près de siège de la police/rue 05 juillet à coté de la mesjid/kssar laarab/kssar elmorabtine)	Entreprise Hyd ,ETP , ETB BEN ABD EL KRIM Kouider	15911100041749800000	74	90	19 266 840,00 Da	Offre qualifié suivant le CDC - Economiquement rentable

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi N°23/12 du: 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du: 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics.

Les soumissionnaires intéressés de connaître les résultats détaillés d'évaluation des offres sont invités à se rapprocher du nos services au plus tard trois 03 jours à compter de la première parution de d'avis d'attribution provisoire dans le BOMOP et/ou la presse nationale.

Tous soumissionnaires contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics dans un délai de Dix (10) jours à compter de la première parution du ce présent avis. Si le dernier jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, le délai sera prolongée au jour ouvrable suivant.

In Salah le:.....

Le Président d'A P C